

OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

27/02/2026

 Commercialisé en  FR

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾ -

Matières premières

Orientation de gestion

Le fonds vise à bénéficier du potentiel d'appréciation d'une sélection de métaux (aluminium, plomb, or, palladium, platine, argent, nickel, zinc, cuivre) par une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », sans passer par des investissements directs dans des actions minières du secteur. Il propose une offre simple et transparente, assortie d'une couverture quotidienne contre le risque de change.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
05/09/2023

Date de lancement de la part
05/09/2023

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
SICAV

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFESMUA FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,81%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,83%

Indice de référence

▶ Actif net du fonds	610,26 M€
▶ Actif net de la part	45,05 M€
▶ Valeur liquidative	158,71 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	4,98%	-

▶ Gérants



Benjamin Louvet



Olivier Daguin



Marion Balestier

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieur à 5 ans

▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,67	-
▶ Couverture note ESG	100,00%	-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

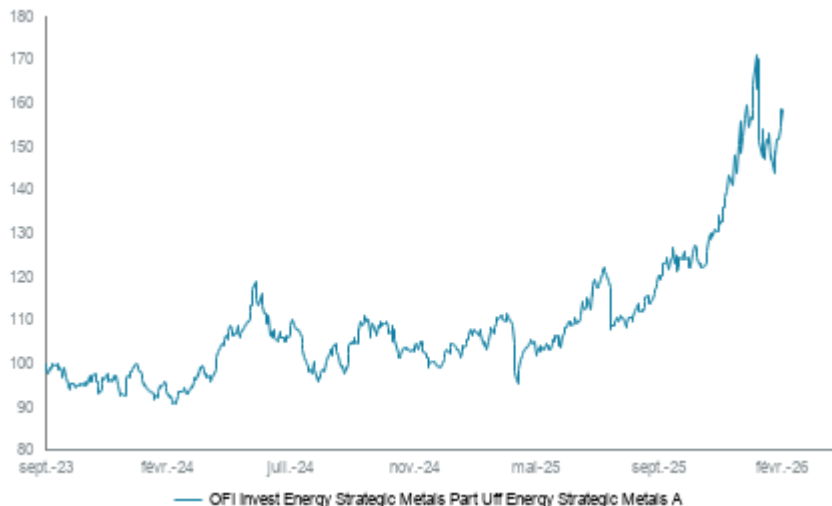
OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

27/02/2026

► Evolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 05/09/2023)



► Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	7,40	-	-
1 mois	4,98	-	-
3 mois	23,41	-	-
6 mois	42,07	-	-
1 an	53,64	-	-
2 ans	69,47	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

*Da : début d'année

► Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	1,14	48,32
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

► Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2023									-0,99	-3,07	0,02	2,63
2024	-3,26	-1,73	3,38	10,63	3,87	-4,56	-5,53	1,45	6,60	-1,60	-3,37	-3,40
2025	4,13	-0,42	6,00	-7,00	1,71	8,60	-4,21	3,68	6,95	3,81	3,69	14,91
2026	2,31	4,98										

► Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	25,34	-	-15,72	-	-	-	-	-	1,62	-	-
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

27/02/2026



Composition de l'indice⁽¹⁾

Contrat à terme	Code	Poids
Argent	SI	18,0%
Palladium	PA	3,9%
Platine	PL	17,0%
Aluminium	LA	15,2%
Cuivre	HG	28,7%
Zinc	LX	3,7%
Nickel	LN	9,8%
Plomb	LL	3,7%

Contribution à la performance mensuelle brute⁽¹⁾

Contrat à terme	Performance du marché	Contribution au portefeuille
Argent	17,89%	2,96%
Palladium	6,12%	0,26%
Platine	11,87%	1,89%
Aluminium	-0,21%	-0,06%
Cuivre	1,27%	0,35%
Zinc	-2,88%	-0,15%
Nickel	-0,94%	-0,10%
Plomb	-3,39%	-0,14%

Principales lignes par type d'instrument

Titres de créances négociables			
Libellé	Poids	Pays	Échéance
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 29/04/2026	22,0%	Dispo/Liquidités investies	29/04/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 15/04/2026	15,9%	Dispo/Liquidités investies	15/04/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 13/05/2026	14,6%	Dispo/Liquidités investies	13/05/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 14/05/2026	11,5%	Dispo/Liquidités investies	14/05/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 12/03/2026	10,7%	Dispo/Liquidités investies	12/03/2026

Swap		
Swap sur indice	Poids	Contrepartie
OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff Energy Strategic Metals A	100,0%	(JPM/SG/GS)

Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre de lignes 19

OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

27/02/2026



► Commentaire de gestion

Les métaux poursuivent leur progression au mois de février. Le fonds OFI Invest Energy Strategic Metals enregistre ainsi son septième mois consécutif de hausse, toujours porté par la performance des métaux précieux alors que les métaux plus industriels restent assez calmes.

Le début de mois a d'abord été marqué par un fort rebond des métaux précieux, après la forte correction observée le dernier jour du mois précédent. L'argent avait abandonné plus de 30% et l'or plus de 10% en une seule séance. Une fois les excès du mois de janvier corrigés (l'argent gagnait plus de 60% sur le mois avant la correction), et les facteurs techniques tels que les augmentations des dépôts nécessaires à la prise de position passés, les métaux précieux ont repris plus raisonnablement le chemin de la hausse. Les fondamentaux sous-jacent à la hausse n'ayant pas changé, le mouvement de réallocation vers ces actifs considérés comme refuges a repris, portée notamment par les questions qui se posent autour du niveau élevé d'endettement des grandes économies.

Le mouvement s'est accéléré en deuxième partie de mois après la décision de la Cour Suprême des États-Unis d'invalider les barrières douanières mises en place par l'administration américaine en 2025. Ceci renforce les incertitudes sur le financement du déficit américain et sur la trajectoire d'endettement du pays.

Le platine a également été aidé par la décision du Zimbabwe de limiter ses exportations minières afin de pousser les compagnies productrices à relocaliser sur le territoire l'ensemble de la chaîne de valeur de traitement du minerai. La restriction d'offre qui pourrait en découler pousse les cours à la hausse.

En toute fin de mois, les craintes d'un conflit entre les États-Unis et Israël d'une part, et l'Iran d'autre part ont également favorisé les investissements dans les précieux. Enfin, le dernier jour du mois, l'Inde a annoncé avoir autorisé l'ensemble des fonds actions du pays (385 milliards de dollars d'actifs) à investir jusqu'à 35% de leur encours dans l'or et l'argent.

Les autres métaux sont restés relativement stables. La situation économique reste peu claire pour le moment, avec une inflation qui reste élevée outre-Atlantique tandis que la croissance ralentit. Difficile dans ces conditions de préjuger de l'attitude qu'adoptera la banque centrale américaine lors de ses prochaines réunions. La fermeture du marché chinois pour cause de nouvel an lunaire a également éloigné des marchés les investisseurs du pays le plus consommateur de métaux pendant plusieurs séances.

Le mois de mars devrait amener des éclaircissements sur la situation économique américaine. La tenue d'une réunion importante du parti en Chine sera également l'occasion de connaître les intentions du gouvernement pour soutenir sa consommation intérieure. Et de confirmer que la croissance chinoise est toujours de nature à soutenir la consommation de métaux industriels. Quoi qu'il en soit, dans un monde de plus en plus instable, la diversification qu'offrent les métaux reste plus que jamais attractive.

OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

27/02/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	27/01/2022
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest Energy Strategic Metals
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

Energy Strategic Metals A

FRO01400J4N9

27/02/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

OFI Invest Energy Strategic Metals Part Uff

Energy Strategic Metals A

FR001400J4N9

27/02/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.